



DELIBERATION N°2026-08

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 14 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le cinq février, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, 5 impasse des Mares, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
 Nombre de membres en exercice : 79
 Quorum à atteindre en temps normal : $(79/2+1) : 40$
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 13



En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 03/02/2026, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents : 11

Mme DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE	
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS	
M. CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL	
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS	
M. FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE	
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON	
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE	
M. ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		
M. DUVAL Alain	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE	

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M. LAMBLARDY Franck	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	FONTAINE SOUS JOUY

Absents excusés : 10

Mme DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGPRE
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER

M. LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M. MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M. TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme MATRINGE Renée	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY

Également présents (sans voix délibérative) : 0

Mme Dominique DUVAL est nommée secrétaire de séance.

Exposé du 1^{er} Vice-Président :

Le Président introduit le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport adressé aux délégués avec la note de synthèse et la convocation et donne la parole à son 1^{er} Vice-Président pour la présentation du ROB.

Préambule

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il doit être présenté dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur la situation financière du syndicat. Il doit permettre une vision précise des finances de ce dernier et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers syndicaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

De plus, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit l'obligation d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que de l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 5722-1 à 36 du Code général des collectivités territoriales que :

« Dans le syndicat, le Président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport mentionné en outre comporte, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale dont le syndicat est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

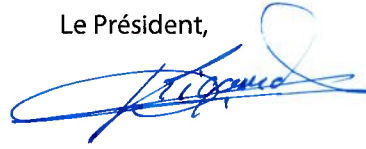
S'en suit l'étude du rapport d'orientations budgétaires et le débat.

Cette délibération a pour objet de permettre aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la présentation du ROB et de la tenue d'un DOB.

Entendu l'exposé de M. LEMOINE 1^{er} Vice-Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité, de prendre acte de :

- La présentation du rapport d'orientations budgétaires dans les termes présentés en annexe,
- La tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

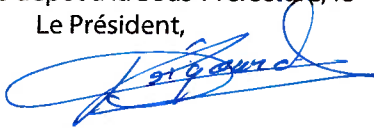
Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le
Le Président,



Daniel RIGOURD

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

